

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES "PRAIRIES ET PARCOURS"

LE CONCOURS LOCAL QUI RÉCOMPENSE LES ÉLEVEURS DU PAYS
DE CAUX QUI VALORISENT DES PRAIRIES POUR UN FOURRAGE
DE QUALITÉ ET POUR LA BIODIVERSITÉ



prairie pâturée
uniquement

6 candidats
retenus

ÉDITION
2026

VISITE DES PARCELLES CANDIDATES PAR UN JURY
LES 4 ET 5 JUIN 2026

avec le soutien de :



Caux Seine Agglo, Yvetot Normandie et le Syndicat d'eau du Caux Centrale organisent la seconde édition du concours général agricole des pratiques agro-écologiques "prairies et parcours"

Grâce à leur présence, les exploitations d'élevage contribuent à façonner le paysage et à préserver la biodiversité. Les pratiques agro-écologiques adoptées par les éleveurs sur ces prairies méritent d'être mises en lumière et valorisées.



Les éleveurs qui souhaitent participer au concours ont **jusqu'au 29 mai pour s'inscrire** auprès de la communauté de communes. Une remise des prix sera organisée localement pour valoriser les meilleures pratiques et **le finaliste sera sélectionné pour la phase nationale du concours général agricole lors du prochain Salon International de l'Agriculture à Paris.**

CALENDRIER DU CONCOURS

**29 mai 2026 :
Fin des inscriptions**



**4 et le 5 juin 2026 :
Visite des parcelles retenues**



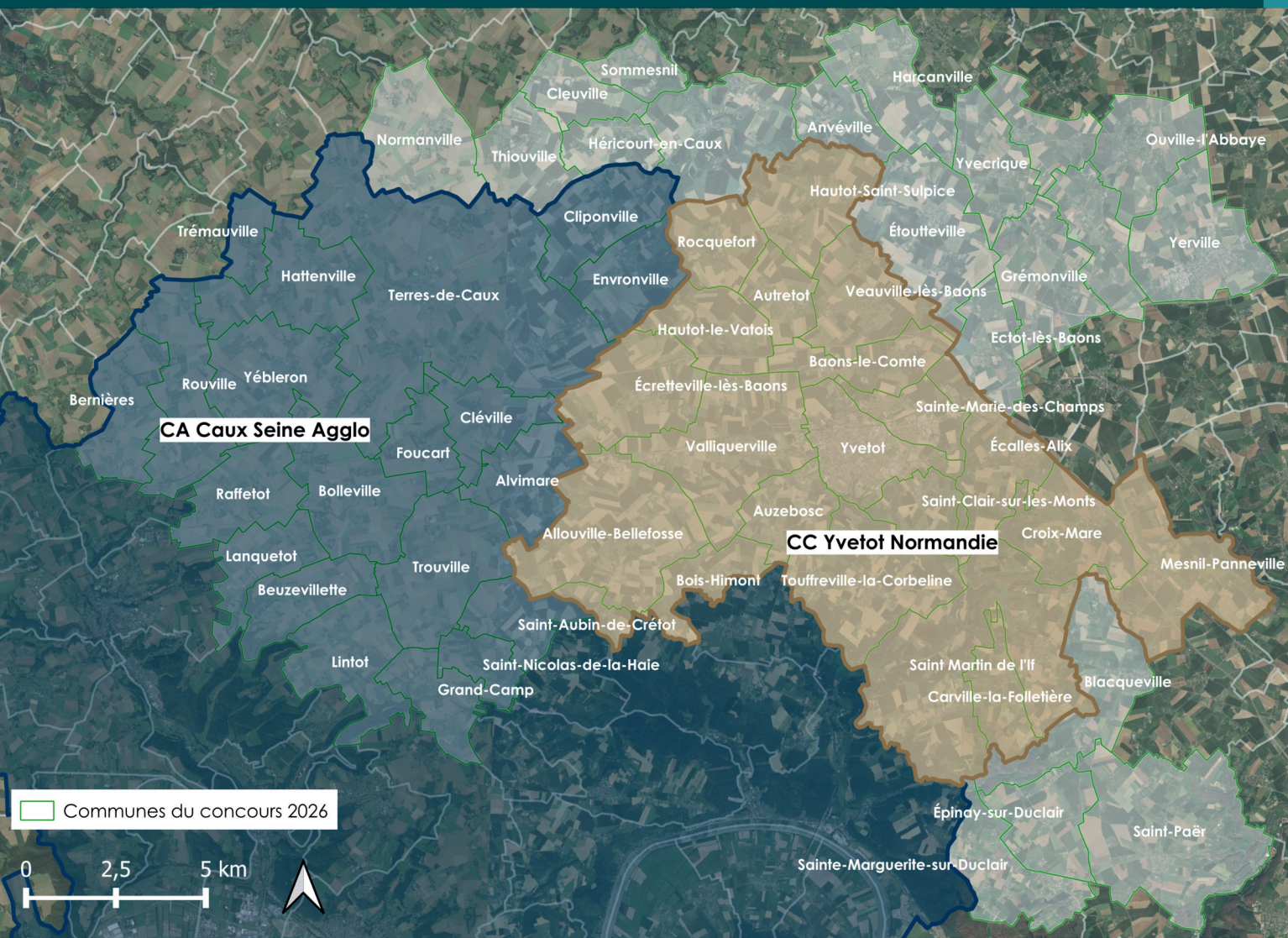
**15 octobre 2026 :
Remise locale des prix au
lycée agricole d'Yvetot**



**Février 2027 :
Remise des prix nationale
au Salon de l'Agriculture
de Paris pour le lauréat**



**Inscription (avant le 29 mai 2026) auprès de :
Marie Sophie CLAEYS (SMEACC) : 06.31.04.13.43
Louis BAES (SMEACC) : 07.87.12.30.43
Mélanie BROUTIN (CSA) : 02.32.84.00.35
ou Blanche DESPAIGNE (CCYN) : 06.18.42.89.57**



Qui peut candidater ?

Tout éleveur ayant une prairie pâturée sur les communes suivantes :

Allouville-Bellefosse, Alvimare, Anveville, Autretot, Auzebosc, Baons-le-Comte, Beuzevillette, Blacqueville, Bois-Himont, Bolleville, Bernière, Carville-la-Folletière, Cliponville, Cléville, Criqueot-sur-Ouveille, Croix-Mare, Écalles-Alix, Ecreteville-lès-Baons, Envronville, Epinay-sur-Duclair, Etoutteville, Foucart, Grandcamp, Grémonville, Hattenville, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Hauts-de-Caux, Héricourt-en-Caux, Lanquetot, Lintot, Mesnil-Panneville, Raffetot, Rocquefort, Rouville, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Clair-sur-les-Monts, Saint-Martin-de-l'If, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Paër, Sainte-Marie-des-Champs, Terres de Caux, Touffreville-la-Corbeline, Trémauville, Trouville-Alliquerville, Valliquerville, Veauville-lès-Baons, Yébleron, Yvecricque, Yvetot

QUELS SONT LES AVANTAGES À PARTICIPER À CE CONCOURS ?

Reconnaissance

Une reconnaissance collective et individuelle du rôle des éleveurs dans la valorisation et la préservation de la biodiversité des prairies naturelles, et dans l'importance de ces milieux pour la qualité des paysages et produits alimentaires.

Echange

Une occasion unique d'échanger directement sur l'exploitation avec des spécialistes: botanistes, agronomes, apiculteurs ... , et de s'ouvrir à d'autres regards.

Connaissance

Des informations et des conseils de gestion fournis par le jury, concernant les parcelles, la richesse de leur flore en lien avec le milieu et les pratiques (valeur fourragère, impact sur la qualité des produits, la santé des animaux, valeur mellifère, etc.).

Communication

Pour les lauréats, un coup de projecteur mettant en évidence auprès de leur clientèle, des habitants ou des élus, leur contribution à la préservation de la biodiversité, et leur implication dans la qualité et la typicité des produits de terroir.